



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E103260

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2026

ÉDITÉ LE

18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2010
Forme juridique : SARLCOPA
Capital : DEPUIS LE 07/04/2025
6 080

Raison sociale : CO-PO SCOP CONSTRUCTION POSITIVE

8 RUE JEAN MERMOZ
11300 LIMOUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 524541315

Siret : 524 541 315 00049

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 311700113

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 348620

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 348620

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 09 78 80 20 05

Fax :

Portable : 07 68 92 23 55

Site Internet : <http://www.co-po-scop.com>

E-mail : co-po.scop@orange.fr

Responsabilité légale :
CELARIES GREGORY ASSOCIÉ(E) GÉRANT(E) / HOFER MARTIN ASSOCIÉ(E)
GÉRANT(E)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	03/10/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	06/09/2022
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	26/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/10/2024
o Isolation des combles perdus	06/09/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.